

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT VALLIER

COMMUNE DE SANVIGNES LES MINES

Décision du Maire prise en application de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

DEC2023_27

Objet : marché de travaux pour la construction d'une chaufferie bois : choix des entreprises

Le Maire de la commune de Sanvignes-les-Mines,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-56 du Conseil municipal en date du 14 septembre 2020 lui donnant délégation des attributions prévues au-dit article,

Vu la délibération n°2022_77 du conseil municipal en date du 26 septembre 2022 décidant d'installer une chaufferie bois commune au bâtiment « Le Liberty et à celui de la bibliothèque et autorisant le maire à choisir le maître d'œuvre, à lancer les opérations de marché de travaux et à solliciter tous les co-financeurs,

Vu la délibération n°2023_29 du conseil municipal en date du 20 mars 2023 adoptant le plan de financement prévisionnel, autorisant le maire à solliciter les différents co-financeurs et à signer tous documents nécessaires,

Considérant la procédure de mise en concurrence pour ces travaux,

DECIDE

Article 1. Le marché n°SLM202370104 est conclu suivant la procédure adaptée avec :

		€ HT
LOT N° 01 - GROS OEUVRE / VRD	GCBAT Rue Henri Paul Schneider 71210 Montchanin	99 900.00
LOT N° 02 - STRUCTURE BOIS / BARDAGES / COUVERTURE / ZINGUERIE / FLOCAGE / DOUBLAGES	SEGOND Le bourg 71400 Antully	48 882.29
LOT N° 03 - SERRURERIE	SAM SERRURERIE 34 rue de Mâcon - Chaintré Parc d'activités - 71000 Mâcon	15 241.75
LOT N° 04 - CHAUFFAGE CHAUFFERIE + RESEAU DE CHALEUR + SOUS-STATION	DALKIA 18 rue du Docteur Quignard 21000 Dijon	172 500.00
LOT N° 05 - ELECTRICITE	DALKIA 18 rue du Docteur Quignard 21000 Dijon	24 300.00
	TOTAL	360 824. 04

Article 2. Le marché prend effet à partir de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Article 3. Madame la directrice générale des services, Monsieur le directeur des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision



Sanvignes-les-Mines, le 29 novembre 2023

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE